

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MARDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Le nouveau tarif douanier français

La *Fédération Horlogère Suisse*, dans son dernier numéro, a résumé les principes de politique douanière qui étaient à la base du projet établi par le gouvernement français et qui va être discuté très prochainement par les Chambres; nous examinerons sommairement, aujourd'hui ce que sera le régime futur de cette politique.

L'exposé des motifs à l'appui de la loi justifie les dispositions du projet relatives à la forme du tarif, aux accords commerciaux, à la nature des droits et au régime des matières premières.

**

C'est le système du *double tarif* qui a prévalu dans le projet. Ce système, conçu en conformité d'un plan sagement condensé de l'économie nationale, apparaît aux auteurs de l'exposé, comme une sauvegarde nécessaire au pays, d'autant plus qu'il y a lieu, aujourd'hui, de veiller à ce que cette économie ne soit point bouleversée.

L'effort du gouvernement s'est contenté à entourer ce système des garanties de stabilité réclamées par la situation actuelle et par la nécessité de conclure des accords avec les autres pays, garanties qui sont instituées sous la forme du maintien de l'incidence des tarifs, c'est-à-dire du maintien de la proportion existant à l'origine entre le taux des droits et la valeur des produits.

Quelle est la méthode à appliquer pour assurer le maintien de l'incidence des tarifs? Certains pays ont adopté le paiement des droits au taux de l'or; il a paru préférable pour le gouvernement, de prendre comme mesure du régime des prix l'indice général des prix de gros qui est l'expression relativement exacte des conditions de la production et du marché et qui est le procédé le plus sûr pour évaluer les altérations de l'incidence de la protection douanière, par rapport au régime des prix. Certes, les méthodes sur lesquelles l'indice des prix de gros est actuellement établi en France, pourront être perfectionnées dans l'avenir, à l'effet de doser plus exactement les diverses catégories de produit qui reflètent le mouvement des prix mondiaux, mais l'indice actuel présente paraît-il, les garanties scientifiques et techniques suffisantes pour qu'il puisse, dès à présent, être adopté comme l'élément régulateur d'après lequel l'incidence des tarifs peut être appréciée et, le cas échéant, rectifiée.

Ces rectifications ne pourront intervenir à de courts intervalles, sans troubler les transactions commerciales, aussi le gouvernement français s'est-il décidé à n'envisager le rétablissement de l'incidence que par périodes trimestrielles et à n'y procéder que lorsque la hausse ou la baisse des prix aura atteint le 20 %. De la sorte, l'incidence des tarifs pourra être maintenue d'une manière automatique et excluant tout arbitraire; il en résultera, suivant l'exposé, tant pour la protection na-

tionale que pour les contrats avec l'étranger une double garantie de stabilité relative et à adaptation continue.

**

La nouvelle loi substituera aux arrangements précaires actuels une méthode contractuelle, permettant des traités de longue durée, tendant à assurer aux états contractants les trois garanties suivantes: égalité avec les concurrents étrangers, régime stable exempt de tout arbitraire au bénéfice duquel ils pourront établir des courants commerciaux permanents, tarification modérée, n'opposant pas au développement de ces courants une barrière infranchissable.

La France, en ce qui concerne l'égalité de traitement est décidée à l'accorder pour tous les produits intéressant l'exportation des Etats avec lesquels elle contractera, pourvu qu'elle obtienne des avantages corrélatifs; l'hypothèse de la clause générale de la nation la plus favorisée n'est même point exclue, si du moins, le tarif minimum, ou les droits conventionnels accordés en échange par les Etats contractants réservent aux produits français, sur leur marché des possibilités d'activité équivalente à celle que le tarif minimum leur réserve.

La stabilité du régime tarifaire est garantie sous la forme d'une relation constante entre le taux du tarif et l'incidence des prix de gros, de telle sorte qu'aucune disparité n'existe plus entre la garantie réclamée et celle donnée; la réciprocité de fait est assurée avant tout en ce qui concerne la stabilité du régime par l'égalité du traitement.

L'exposé prétend, ce qui nous laisse un peu sceptique, que les droits proposés aujourd'hui assureront à la production française une protection dont le taux moyen se classe parmi les tarifications les plus modérées de l'Europe. L'octroi des taux minima doit, à son avis, valoir à la France, en échange, les tarifs minimum des autres pays ou, éventuellement, des tarifs conventionnels inférieurs à ces tarifs. Le tarif minimum paraît aux auteurs du projet, si modéré qu'il ne pourra être, en thèse générale, susceptible d'aucune compression; d'ailleurs, si sur certains points, il apparaissait qu'il dépasse la compensation nécessaire avec les conditions de production privilégiées d'autres pays ou qu'il apporte un obstacle injustifié à leurs échanges avec la France, des retouches pourront y être apportées à titre exceptionnel.

Au vu de ce qui précède, le gouvernement français espère que la France pourra conclure des accords dont la durée, sous réserve de tacite reconduction, ne devrait pas être inférieure à trois ans, tout en reconnaissant que dans les conditions encore mouvantes de l'économie mondiale et de labeur français, il ne saurait être question d'envisager une tarification définitive, pour laquelle le projet en discussion ne peut constituer qu'une étape intermédiaire.

**

Dans son ensemble, le nouveau tarif est un tarif *spécifique*, c'est-à-dire que les droits y sont perçus

au poids, au nombre ou à la mesure. L'expérience a montré, depuis bien des années, que les droits établis sur ces bases sont d'une perception beaucoup plus aisée et en même temps plus équitable que les droits *ad valorem*, qui présentent l'inconvénient de donner lieu à des contestations fréquentes, de rendre extrêmement nombreux les recours à l'expertise légale, de faire dépendre le taux des droits, des hausses et des baisses dans la valeur des marchandises et enfin de rendre difficile l'égalité application du droit pour des produits semblables et de même valeur. Dans la période de déséquilibre et d'instabilité des prix, dans laquelle nous vivons, rien n'est plus insaisissable et fuyant que la notion de valeur. Les variations de cours des changes, la valeur relative des monnaies, l'adaptation plus ou moins lente ou rapide des salaires et des prix de la vie, aux variations monétaires, contribuent à rendre extrêmement difficile la détermination, à un moment donné, de la valeur des produits ou marchandises même identiques, mais provenant de pays différents.

Telles sont les raisons qui ont fait préférer au gouvernement français les droits spécifiques aux droits *ad valorem*; toutefois, ce dernier mode de taxation a dû être admis pour certaines catégories de produits ou de marchandises, par exemple les produits chimiques qui, sous une même appellation générique, peuvent, suivant leur degré de pureté ou de concentration, avoir des valeurs très différentes.

**

Le gouvernement français, sans déroger au principe qui consiste à ne pas frapper les matières premières, en vue de permettre aux industries du pays de concurrencer, dans des conditions d'égalité les produits de l'étranger, a voulu cependant se ménager des moyens d'action éventuels, à l'effet d'obtenir des pays producteurs des matières premières qui opposeraient des barrières injustifiées aux produits fabriqués en France, les garanties d'un traitement plus équitable et plus réciproque.

Il a cru, en conséquence, devoir inscrire au tarif des droits pour certaines matières premières, droits qui pourront être appliqués à certains pays producteurs avec lesquels la France n'aurait pas de contrats.

En tout état de cause, le gouvernement devra toujours faire prévaloir le souci du ravitaillement aisé de l'industrie, sur celui de l'expansion commerciale, mais au cas où ces deux intérêts seraient conciliables, l'application du tarif général à certaines matières premières originaires de certains pays pourra constituer un procédé très utile à l'extension du commerce extérieur français.

Il nous restera à examiner dans la suite et dès que nous serons renseignés suffisamment l'échelle des droits établis par le nouveau tarif.

La publicité en horlogerie est un fait accompli

C'est avec un vif intérêt que nous avons lu l'article de fond paru dans le No. 13 de la *Fédé-*

ration Horlogère du 16 février 1927, qui confirme d'une façon éclatante, que certains milieux de l'industrie horlogère suisse paraissent ignorer qu'une campagne de réclame collective pour la montre se poursuit depuis le mois de novembre de l'année dernière.

Ce n'est du reste pas la première fois que les horlogers détaillants suisses constatent que tout ce qui touche aux travaux de leur association (conventions, question des apprentissages, campagne de publicité, etc.) est ignoré par certains milieux industriels de leur branche, voire même par la presse des associations patronales de l'industrie horlogère. Cet état de chose est d'autant plus surprenant que les résultats acquis par les horlogers détaillants suisses et leur association sont connus par les collègues habitant l'étranger qui ont l'œil ouvert sur ce qui se passe dans les autres pays.

Pour en revenir à l'article de la *Fédération Horlogère*, signé P. Ds., il convient de remarquer que la campagne pour la montre, mentionnée au dernier paragraphe, a déjà été reconnue comme urgente par le comité et les membres de l'association centrale suisse des horlogers lors de l'assemblée annuelle délégués du 16 mai 1926 à Zurich. C'est grâce à l'initiative de plusieurs horlogers détaillants, que le mouvement prit immédiatement forme, dans le sens que M. Paul-O. Althaus, ancien chef du service de publicité des Fabriques Oméga, fut chargé de présenter un plan, dans un délai donné, à une commission nommée par l'assemblée des délégués. Cette commission avait pour tâche d'étudier ce plan, de l'adopter et de préparer les détails de son exécution.

La réclame a ensuite été faite d'après les règles de la technique moderne et sur une très grande base, tant au point de vue artistique qu'administratif. Sous la devise « *La bonne montre chez le bon horloger* », a été créé quelque chose dont les grandes associations analogues de l'étranger sont envieuses. Une preuve que nous n'avons pas travaillé d'après les vieux clichés, réside dans le fait que les textes de réclame choisis sont accompagnés d'illustrations à effet d'un genre tout américain. Le fait que nous avons un budget de Fr. 117,000 pour une campagne d'une année, soit de novembre 1926 jusqu'au 31 décembre 1927 est d'autre part la preuve que nous ne sommes pas restés dans des limites trop modestes.

Nous sommes très reconnaissants aux membres du *Groupement des Fournisseurs d'Horlogerie Marché Suisse* auprès desquels nous avons trouvé beaucoup de compréhension. Il nous soutiennent dans nos efforts par une contribution de un pour cent sur les ventes, payable sous forme de timbres. Une somme de Fr. 10,000 nous est déjà parvenue sous cette forme.

Un certain nombre de maisons qui ne sont pas membres du *Groupement* nous ont elles aussi fait parvenir leurs souscriptions. Cet acte de solidarité, qui doit être relevé, est la preuve que l'on sait estimer notre réclame en faveur de la bonne montre.

Nous serions heureux de voir les fabricants du Jura se joindre à nos efforts et collaborer à notre réclame collective. Nous les assurons que nous ne faillirons pas à notre tâche qui est de faire apprécier de plus en plus chez notre clientèle particulière les beaux et bons produits de notre industrie nationale.

E. Donauer. E. Gübelin.

Informations

Renseignements consulaires.

M. A. Sidler, Consul de Suisse à *Manille* se trouve dès février jusqu'à fin mai prochain à Neunegg (Berne) où les intéressés peuvent obtenir tous renseignements concernant sa circonscription consulaire.

Douanes

Espagne. — Droits (Agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables en or, sont acquittés en monnaie d'argent ou en billets de banque, a été fixé, du 21 au 28 février, à 14,43 % (agio du 11 au 20 février: 14,86 %).

France.

Dédouanement des montres pendulettes.

Ensuite de modifications intervenues dernièrement dans le dédouanement en France des montres pendulettes, portefeuilles, chevalet, etc, il est recommandé aux exportateurs, en évitant d'affaires contentieuses avec la douane, d'indiquer de quel genre de montres il s'agit, soit sur les formulaires exigés

par cette dernière, soit dans leurs avis à leur agent en douane.

Il faudra également, pour les factures pour les montres pendulettes, etc., indiquer séparément la valeur du mouvement et la valeur de la partie métal, puisque chacune de ces deux parties est soumise à un droit différent.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Service postal pour la Grèce.

Les colis postaux à destination de la Grèce septentrionale (Macédoine et Thessalie) étaient transportés jusqu'à maintenant une fois par semaine par la voie Trieste-Le Pirée; désormais, ils seront expédiés de Chiasso tous les jours ouvrables par chemin de fer via Milan-Trieste-Belgrade.

Les envois à destination de la Grèce méridionale continueront à être transportés par mer, voie la plus rapide; ils sont expédiés de Chiasso chaque mardi par les paquebots italiens.

Commerce extérieur

Bolivie.

Le mouvement commercial de la Bolivie pendant le premier semestre de 1926 a été de Bs. — le boliviano ou bolivien (Bs.) est l'unité monétaire de la Bolivie — 96,350,637.42 contre Bs. 88 millions 768,826.32 pour la même période de l'année 1925, soit une augmentation de Bs. 7,581,811.10 en faveur de l'année en cours.

Les importations se sont élevées à Bs. 35 millions 157,034.31 contre Bs. 31,754,831.47 pour la même période en 1925, soit une augmentation pour le premier semestre 1926 de Bs. 3,402,202.94.

Les exportations ont atteint le total de Bs. 61 millions 193,603.01 contre Bs. 57,013,394.85 pour la même période de 1925, soit une augmentation pour le premier semestre de 1926 de Bs. 4,179,608.16.

Cette amélioration est due en grande partie à une reprise des affaires sur le marché des métaux et à la hausse de l'étain.

Espagne.

Extrait d'un rapport du Consulat de Suisse à Barcelone:

Situation générale. La situation au point de vue économique n'a pas beaucoup varié depuis le dernier rapport.

Les fêtes de fin d'année passées, le commerce se plaint du résultat médiocre des ventes qui, en dehors des produits alimentaires, a été très inférieur à ce qu'on espérait. Les magasins et dépôts regorgent encore de marchandises attendant les acheteurs qui se font de plus en plus rares.

La crise chronique peut changer d'aspect, mais continuera encore quelque temps par manque de confiance. L'industrie se plaint des nouveaux impôts tributaires. Les exportations sont entravées. Un mouvement se dessine pour la liberté du commerce.

Horlogerie et bijouterie. Les ventes de fin d'année n'ont pas été brillantes et sauf quelques grandes maisons de premier ordre, qui ont leur clientèle assurée, la situation laisse beaucoup à désirer. On recommande une plus grande prudence en matière de représentation et de crédit surtout, vu l'instabilité du change.

Représentations. Une plus grande prudence est recommandée pour le choix de représentants du commerce suisse en Espagne. Un grand nombre de jeunes gens, employés de banques ou de commerce, prennent des représentations qu'ils ne sont pas à même d'exploiter eux-mêmes en raison de leur emploi, et qu'ils confient à des tiers moyennant arrangement à l'amiable, c'est-à-dire participation à la commission.

Il est indispensable, avant d'engager définitivement un représentant, de prendre des informations sur la situation, les occupations et la moralité du postulant. Ces renseignements peuvent s'obtenir au Bureau Suisse de Renseignements pour l'Achat et la Vente de marchandises à Zurich, ou au Consulat de Suisse à Barcelone.

Russie.

Modification de la réglementation du commerce extérieur.

Le monopole exclusif du commerce par l'Etat soviétique, imposait jusqu'ici aux maisons étrangères désireuses de se faire connaître dans l'U. R. S. S., l'obligation de faire des offres, de remettre des

échantillons ou des catalogues à la Représentation Commerciale soviétique. L'envoi de commis-voyageurs en U. R. S. S. était interdit. Ces conditions n'étaient guère de nature à faciliter les transactions ni à se faire connaître des acheteurs russes.

Une modification importante paraît avoir été apportée à cet état de choses.

En effet, on signale que, si la réalisation des commandes reste le domaine exclusif du Commissariat du Commerce, et des Représentations commerciales à l'étranger, les firmes étrangères seraient actuellement autorisées à fournir des renseignements et des offres de service « technique » directement aux industries intéressées.

Les firmes peuvent donc adresser leurs catalogues non seulement au « *Service Etranger du Conseil suprême de l'Economie Nationale* », (Place Noguine, Moscou), mais encore aux trusts, même aux usines. La diffusion des renseignements techniques paraît être non seulement tolérée, mais vue avec faveur par les organes centraux de l'industrie soviétique.

Ces usines et ces trusts restent, néanmoins, obligés de passer leurs commandes par l'intermédiaire de la Représentation Commerciale soviétique.

Chronique financière et fiscale

Le sort de la dette ottomane. La stabilisation du change roumain.

H. J. B. — Le palais de l'Administration de la Dette ottomane va être remis à la préfecture d'Angora pour servir à d'autres buts. Cela signifie le commencement d'une phase nouvelle dans la modalité de l'administration de la Dette turque.

Le 20 décembre 1881, l'Administration de la Dette ottomane avait réussi à se séparer de l'Etat et avait rendu, de ce fait, d'importants services tant à la Turquie qu'aux créanciers de cette puissance. Elle avait constitué un Etat dans l'Etat, occupant plusieurs milliers d'employés, indigènes et étrangers, et percevant elle-même certains impôts exclusivement consacrés au service de la Dette. Cette forme d'administration a beaucoup renforcé le crédit de la Turquie, d'autant plus que, dans certains moments critiques, le gouvernement turc prêtait une aide efficace à l'Administration de la Dette. Pendant la guerre, alors que tous les fonds disponibles étaient accaparés par les besoins de l'armée, le service de la Dette publique continuait pacifiquement son travail, consacrant toujours le produit de certaines catégories d'impôts non pas à la guerre, mais bien à l'amortissement de la Dette et au paiement de ses intérêts.

Si cette forme du service de la Dette publique ottomane vient d'être supprimée, c'est parce que la Turquie estime que son prestige ne lui permet pas de tolérer un Etat dans l'Etat, c'est-à-dire l'autonomie de la Dette. Celle-ci doit désormais faire l'objet, comme dans d'autres pays, d'une division du Ministère des finances. Les employés ne seront dorénavant plus nommés par les créanciers, mais par le gouvernement, au même titre que les autres fonctionnaires. Les anciennes quatre catégories d'impôts destinés au service de la dette feront partie maintenant du revenu général de l'Etat, et celui-ci sera responsable de sa dette sur toutes ses recettes budgétaires. La répartition de la Dette ottomane sur les régions cédées à d'autres puissances aux termes du traité de paix a réduit considérablement la quote-part purement turque de l'ancienne dette ottomane; pour cette raison, entre autres, le gouvernement d'Angora estime que l'Administration de la dette ne nécessite plus un appareil administratif aussi vaste.

Il s'agit d'établir maintenant si cette réforme approuvée par le gouvernement turc est en accord avec le traité de Lausanne et si les changements qui vont intervenir dans l'Administration de la Dette ne lèseront pas les créanciers.

**

L'ancien ministre des finances roumain, M. Viatila Bratiano, a fait à la chambre de commerce de Temesvar un intéressant exposé sur la situation financière de la Roumanie. Il s'est catégoriquement prononcé pour la stabilisation du cours du lei et a prouvé en cela qu'il avait changé sa manière d'envisager la question de la consolidation des finances roumaines. Car, il y a quelque temps, M. Bratiano n'était pas du tout partisan de la stabilisation du lei à son cours actuel; il se prononçait au contraire pour la revalorisation. Ainsi il espérait amener systématiquement, au cours d'une douzaine d'années, le lei à sa valeur or.

Au point de vue des modifications apportées aux cours des changes après la guerre, il faut distinguer 3 catégories d'Etat: ceux qui ont facilement ramené leur monnaie à l'étalon-or (Suisse,

Angleterre, Amérique), ceux dont la monnaie a été complètement dévalorisée (Allemagne, Pologne, Autriche, Hongrie). Et enfin ceux qui ont subi une très forte dépréciation de leur change. La Roumanie figure dans cette dernière catégorie. Comme la plupart des pays, elle s'est débattue dans de très grosses difficultés, et bien qu'elle jouisse de richesses naturelles considérables, sa monnaie est descendue au 35e de sa valeur-or. Les causes de cette dépréciation du lei sont les suivantes:

- 1° Mise en circulation sans couverture de 2 milliards de billets de la Banca Generala.
- 2° Prise à charge et échange de 2 milliards de couronnes austro-hongroises et d'un milliard de roubles russes.
- 3° Disposition de l'Etat de 7 milliards de la Banca Nationala.
- 4° Emission de 35 milliards de Bons du Trésor.
- 5° Dettes extérieures de l'économie privée s'élevant à 6 ou 7 milliards.

Toutes ces charges incombaient au budget d'Etat qui, à cette époque, atteignait 7 milliards de lei. Alors qu'il était au pouvoir, M. Bratiano considérait comme son premier devoir d'établir l'équilibre budgétaire; il y réussit en élevant celui-ci de 7 à 32 milliards. D'autre part, il passa un contrat avec la Banca Nationala aux termes duquel celle-ci n'était pas autorisée à émettre plus de 21 milliards de billets de banque; l'Etat, en revanche, s'engageait à s'acquitter de sa dette bancaire (11 milliards) au moyen de paiements annuels de 650 millions de lei.

Sur ces bases doit s'opérer la stabilisation du lei. Dans certains milieux financiers de la Roumanie, on préférerait procéder à la revalorisation du lei au moyen d'un emprunt étranger. Il est évident qu'un tel emprunt, pour une grosse somme et à longue échéance, serait d'une grande utilité pour arriver à la stabilisation du lei à un niveau plus élevé. Mais une politique financière qui compterait sur un emprunt étranger aurait certains dangers. On se souvient du cas de la Pologne qui, elle aussi, comptait pour stabiliser son change, sur des emprunts que l'Angleterre et l'Amérique lui promettaient. Cependant, à la suite de conditions inacceptables, la Pologne ne put obtenir cet emprunt et ne put pas davantage maintenir son change à son niveau élevé. Et ce fut la fatale dégringolade.

L'exemple de la Pologne inquiète peut-être M. Bratiano qui, après avoir été partisan de la revalorisation, estime que la Roumanie ne doit compter que sur ses propres moyens. Elle le peut d'autant plus qu'elle dispose de richesses naturelles susceptibles de fructueuses exploitations. La stabilisation du lei, même au niveau actuel, mettra en confiance les capitalistes étrangers qui pourraient s'intéresser à l'industrie roumaine, car ce qui importe avant tout dans les affaires, c'est plutôt la stabilité que le niveau élevé du change.

Chronique des métaux et diamants

Espagne. — Commerce des métaux précieux

Une ordonnance royale en date du 28 janvier 1928 publiée dans la *Gaceta de Madrid* du 9 février dispose que le délai de six mois prévu dans le décret royal, loi du 4 juin 1926 pour la mise en application des nouvelles dispositions concernant les marques de garantie des métaux précieux, sera prorogé jusqu'à publication du règlement à l'étude pour la mise en vigueur du dit décret-loi.

Marché diamantaire.

Le marché des perles et pierres de couleurs est très calme; en janvier, quelques acheteurs Américains qui cherchent la bonne affaire. On signale la vente de grosses masses par les Hindous. Légère reprise vers la fin du mois et le commencement de février. De plus en plus de demandes en perles isolées pour collier. Beaux et gros boutons très rares et très demandés, non seulement pour la bague mais aussi pour boutons d'oreilles. La coiffure actuelle dégageant l'oreille, les femmes reportent le bouton qui avait été détrôné depuis quelques années par les pendentifs très longs. Quelques tentatives pour employer la perle dans les motifs de décoration pour la coiffure de soirée. Nos artistes ont, dans cette indication, un vaste champ de recherches de la pièce légère à exécuter en joaillerie, perles et brillants.

Arrivée d'un gros lot de très grosses perles boutons et poires d'Australie.

Emeraude, saphirs, rubis taillé émeraude, de 8 à 12 carats, très recherchés.

Pour le marché de Paris, à part le lock-out des diamantaires, qui a fait les frais de conversations, il n'y aurait rien d'intéressant à signaler.

Grâce à l'entremise de M. Hugues Citroën, pré-

sident de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants, le lock-out a été levé par les patrons diamantaires, le 14 février.

Les ouvriers ont réintégré les ateliers, avec une diminution de 40 francs, ainsi que l'échelle mobile qui jouera normalement, avec promesse que pendant six mois, il ne sera pas touché aux salaires.

Quant au marché du Londres, les rapports venant des milieux du commerce de détail de cette cité et de la province indiquent que les inventaires n'étant pas encore terminés, les affaires restent plutôt calmes. Il y a néanmoins un sentiment de confiance: les espoirs exprimés d'une façon très nette par le Gouvernement sont susceptibles de se réaliser prochainement.

Il y a eu des demandes, ici, pour des pierres de huit par carat jusqu'à un carat, dans des marchandises régulières, mais il y a moins de demandes pour des tailles émeraude, de meilleure qualité, probablement à cause des prix exorbitants que ces pierres ont atteints.

Les mêlés se sont vendus plus facilement à des prix plus élevés, de même que les petites marchandises, surtout dans les tailles complètes, de prix moyens.

Sur le marché d'Anvers et d'Amsterdam, une très notable amélioration s'est fait sentir cette dernière quinzaine.

La marchandise est très ferme et l'on peut noter des demandes très suivies dans tous les articles courants, spécialement en 30 par carat, 8 faces et taille entière, et en 40 et 50 par carat en 8 faces. Egalement, les mêlés courants qui étaient assez délaissés depuis deux mois ont fait l'objet de demandes très suivies. Les petites grosseurs en toutes qualités ont été très recherchées, et même pour les qualités très ordinaires, il y a eu de nombreux ordres.

Les grandes pierres en silver cape sont toujours un peu délaissées, ou plus exactement, les acheteurs ne sont pas enclins à payer les prix que l'on demande maintenant pour ces articles. Quant aux grandes pierres de très belle couleur, on peut dire maintenant qu'elles ne forment plus l'objet d'aucune transaction, étant donné qu'elles n'apparaissent plus sur le marché. Les rares spécimens que l'on y peut voir sont offerts à des prix incroyablement élevés.

Au demeurant, impression nettement meilleure et nouvelles des marchés extérieurs, et notamment de l'Amérique, en vive amélioration.

Le marché de la Suisse, dans l'ensemble, tend à s'améliorer. Toutes les pierres intéressant spécialement la décoration de la montre en belle qualité sont très demandées, soit des 8/8, soit des petites mêlés, mais au prix réajustés, concurrençant Amsterdam.

Des demandes importantes existent aussi pour des émeraude calibrées de petites grosseurs et aussi de jolies pierres jusqu'à deux carats.

Sur le marché du brut, d'après une nouvelle anversoise, les vues des marchandises inférieures du Congo belge et d'Angoa seront montrés dorénavant à Anvers.

D'autre part, le Syndicat de Londres annonce que cette nouvelle est dénuée de fondement.

Le Parlement sud-africain a accepté en troisième lecture une loi, limitant l'octroi des licences aux mineurs isolés, afin de ne pas augmenter la production du diamant alluvionnaire.

La vue du South-West a été enlevée rapidement en deux fois à Londres.

Bibliographie

Annuaire des Fabricants d'horlogerie, bijouterie, joaillerie-orfèvrerie de France et des industries qui s'y rattachent. Année 1927 (27^e année). — 30 Gravures, Cartes et Plans. — Directeur: G. Tardy. Rédaction et Administration: 93, Boulevard Port-Royal, Paris (XIII^e). — Prix: France 15 fr. (Etranger: 18 fr.).

L'Annuaire est adressé par le Ministère français aux Consuls et aux Chambres de Commerce françaises à l'étranger, et gratuitement, aux acheteurs de France et de l'étranger qui ne le connaissent pas encore, malgré sa large diffusion dans les milieux horlogers-bijoutiers.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Radiation:

23/11/27. — Louis Brunner, pierriste et sertisseur, La Chaux-du-Milieu.

Faillites.

Ouverture de faillite.

15/11/27. — Charles Meyer, importation et exportation d'outils pour le travail des métaux, spécialement pour l'industrie horlogère, Basler Freihafen, Münchenstein, domicilié Güterstr. 100, Bâle. Assemblée des créanciers: 8 mars 1927. Délai pour productions: 28 mars 1927.

Etat de collocation:

Metzger Ernest, Ad Astra Watch, Granges. Délai pour action en opposition: 7 mars 1927. Société anonyme Kolos S. A., horlogerie, Léopold Robert 66, La Chaux-de-Fonds. Délai pour action en opposition: 8 mars 1927.

Clôture de faillite.

21/11/27. — Robert Bonnard, horlogerie-bijouterie, Rue de la Croix d'Or, 2, Genève.

COTES

2 Mars 1927

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 113.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »
» laminé, pour doreurs » 3575.— »
Platine manufacturé fr. 21.90 le gr.
Boîtes or et bijouterie, Cote No 3 en vigueur dès le 3 septembre 1925.

	Comptant		A terme	
	28 fév.	1 mars	28 fév.	1 mars
Londres				
Cuivre	56 3/16	56 3/16	57 5/16	56 7/8
Electrolytique	62 3/4	62 3/4	62 1/4	63 1/4
Etain	315 1/8	311 3/8	304 1/8	299 1/8
Plomb	28 1/2	28 3/8	28 7/8	28 3/4
Zinc	31 —	30 5/8	31 5/16	30 7/8
Paris	24 fév.	25 fév.	26 fév.	28 fév.
Platine	91.000	91.000	91.000	91.000
Or	17.300	17.300	17.300	17.300
Argent	550	550	550	550
Londres				
Or	84/11 1/2	84/11 1/2	—	84/11 1/2
Argent	26 9/16	26 9/16	26 3/8	26 1/8
New-York				
Argent	57 1/4	57 1/8	57 1/4	57 1/8
Change sur Paris	fr. 20.25			

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte 3 1/2
» » avance s/nantissement 4 1/2

	Parité	Escompte	Demande	Offre	
					en fr. suisses
France	100 Frs	100.—	6 1/2	20.25	20.50
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	5	25.20	25.24
U. S. A.	1 Dollar	5.18	4	5.19	5.21
Canada	1 Dollar	5.18	—	5.18	5.20
Belgique	100 Belga	72.10	6	72.—	72.80
Italie	100 Lires	100.—	7	22.50	22.80
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	87.—	87.50
Portugal	100 Escudos	560.—	8	26.—	26.75
Hollande	100 Florins	208.32	3 1/2	207.90	208.40
Allemagne	100 Reichsmk	123.45	5	123.40	123.40
Autriche	100 Schilling	72.93	6	73 —	73.50
Hongrie	100 Pengös	90.64	6	90.75	91.—
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	5 1/2	15.37	15.42
Russie	100 Roubles	266.67	5 1/2	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4 1/2	138.50	139.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	4 1/2	134.70	135.30
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	5	138.25	138.75
Bulgarie	100 Leva	100.—	10	3.79	3.80
Roumanie	100 Lei	100.—	6	3.40	3.20
Yugoslavie	100 Dinars	100.—	6	9.12	9.15
Grèce	100 Drachm.	100.—	10	6.50	7.—
Pologne	100 Zloty	100.—	9	—	—
Turquie	1 Liv. turq.	22.78	—	2.30	2.90
Finlande	100 Mks finl.	100.—	7 1/2	13.—	13.15
Argentine	100 Pesos	220.—	6 1/2	218.—	219.25
Bésil	100 Mitreis	165.—	—	61.50	62.25
Indes	100 Roupies	168.—	6	187.—	189.—
Japon	100 Yens	258.—	6,57	254.—	255.—

Cote du Diamant Boart

(Prix de gros pour quantités minima 5000 carats comptant).

Diamant boart fr. 20.90 à fr. 21.—
Qual. supér. fr. 0.30 à fr. 1.20
par carat en plus.

(Comm. par Lucien Baszanger, Genève).

Diamant boart £ 0/16/8 comptant.
(Comm. par L. M. Van Moppes & Sons, Londres).
Reproduction interdite.

LIBRAIRIE-PAPETERIE

Téléphone 2.78 **HAEFELI** Téléphone 2.78

16, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds

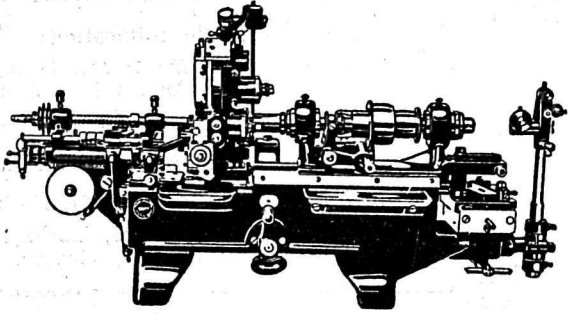
Carnets d'écots de montres

à Fr. 2.— pièce, pris à la Librairie;
au dehors, contre remboursement de Fr. 2,35.

DÉCOLLETEUSES BECHLER

les plus avantageuses pour

toutes les fournitures d'horlogerie:



Machines autom. aux pignons de finissages
 Machines autom. aux chaussées et minuteriers
 Machines autom. aux tiges de remontoirs
 Machines autom. aux arbres de barillets
 Machines autom. aux axes et tiges d'ancres
 Machines autom. aux écorces de cylindres
 Machines autom. aux vis, etc., etc.

ANDRÉ BECHLER. FABRIQUE DE MACHINES **MOUTIER**

LOUIS MATTHEY
 Chaux-de-Fonds
 TÉLÉPHONE 16.78

PENDULETTES-AGNAN

8 JOURS
 30 HEURES
 RÉVEILS 1852

HENRY BLANK & Co

Lafayette & Liberty Streets Newark N. J. U. S. A.

want to engage a representative to manage their Geneva office. Knowledge and experience of the English language and watch trade required.

Those Interested should write directly to Mr. HENRY BLANK, Hôtel Meurice, rue Rivoli, PARIS, where he shall arrive March 10th, 1927. 2205

Hermann Fatton S. A. GENÈVE

Courroies caoutchouc Goodrich
 Courroies cuir Elite
 Cordes cuir lisses
 Cordes cuir torsés
 Cordes à boyaux
 Cordes Coton
 Lanières
 Agraphes

1627

2295

LA
 MATIÈRE LUMINEUSE
 DE CONFIANCE

BOLLWERK 2774
 MERZ & BENTELI BERNE-BÜMPLIZ

FABRICANTS

Une condition pour satisfaire vos clients, c'est de leur donner un travail parfait.

Seuls, mouvements et montres garnis par

L. MONNIER & Co

LA CHAUX-DE-FONDS

avec aiguilles à matière flexible et cadrans à matière verdâtre naturelle sont à même de satisfaire les plus difficiles.

Plus d'aiguilles dont le radium tombe.

Plus de cadrans tachés.

Production journalière de garnissage:

3000 cadrans — 25 grosses d'aiguilles.



MÉTAUX PRÉCIEUX

Fonte — Essai — Achat et Vente

Or fin pour doreurs et pour alliages — Argent fin en grenailles

Platine en plaquettes.

964

HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Télégr.: Hochreutiner.

Serre 40

Téléphone 47

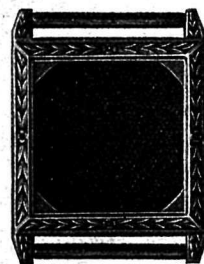
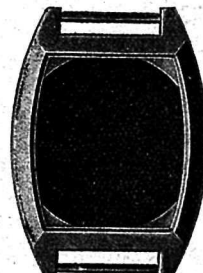
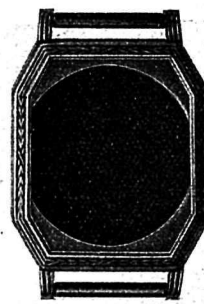
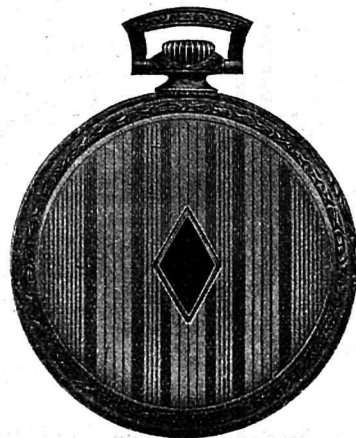
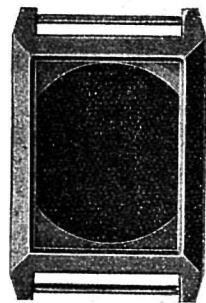
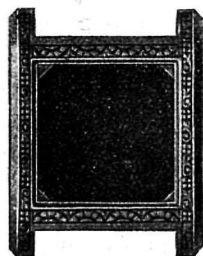
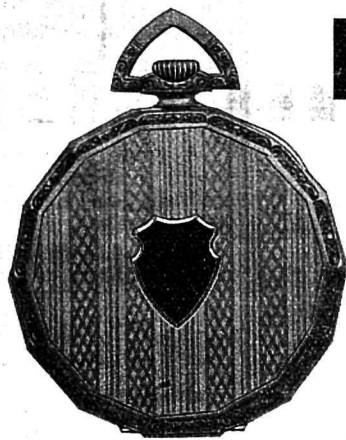
LOUIS LANG S. A., PORRENTROY

Quelques modèles des genres que nous exécutons en

* argent, métal et plaqué or laminé *

Toutes grandeurs

2070



NOUVELLES CRÉATIONS

6 1/2 lignes, ovale, ancre à vue
Échappement 10 1/2", ligne droite

6 3/4 lig., rectangle, ancre à vue, échappem. 10 1/2 lig.
Petite moyenne, passant à côté du barillet

Ebauches 16 et 18 lignes 2262

FELSA S. A., GRANGES

Fabrique d'Ebauches et de Finissages.

SERTISSAGES

Entreprise de grandes séries à prix avantageux

SPÉCIALITÉ: CHATONS, BOUCHONS REPASSÉS
EXPORTATIONS 1827

Téléphone 31 **FRITZ HATT, Neuveville.**

Horlogerie d'art et de précision



MONTRES ULTRA-PLATES
épaisseurs: 14, 12 et 10 douzièmes

MONTRES ARCHI-PLATES
épaisseurs: 8 douzièmes

QUALITÉ EXTRA SOIGNÉE

Livre aussi les mouvements seuls

ED. JEAN RICHARD & CO.

Téléphone 1.56

Le Locle (Suisse) 1786



DORAGE DE ROUES

Toutes qualités — Tous prix

Georges HUGUENIN

Quai du Bas, 1 BIENNE Téléphone 7.96

La plus grosse production 2059

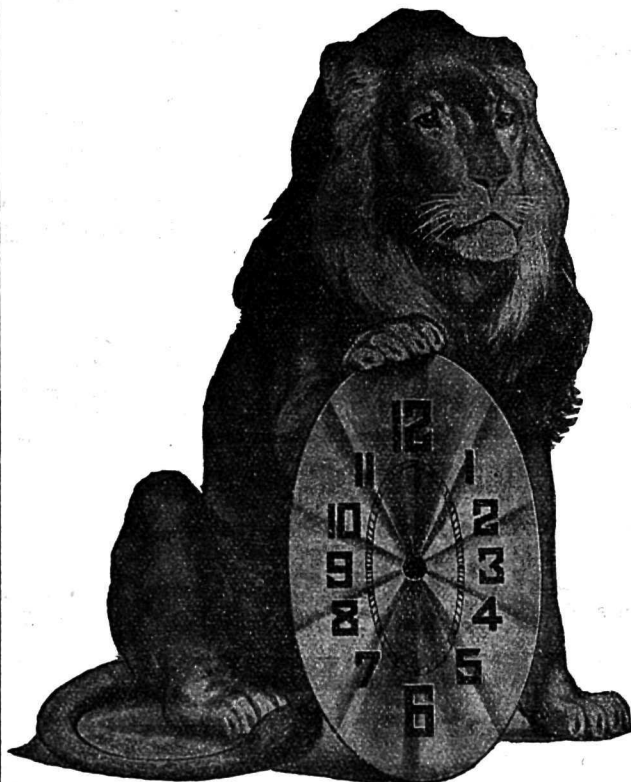
CADRANS MÉTALLIQUES

*A qualité égale, qui livre le plus avantageusement?
Qui a toujours le plus grand choix dans toutes
les nouveautés du jour?*

C'est...

La Fabrique de Cadran métalliques S. A.

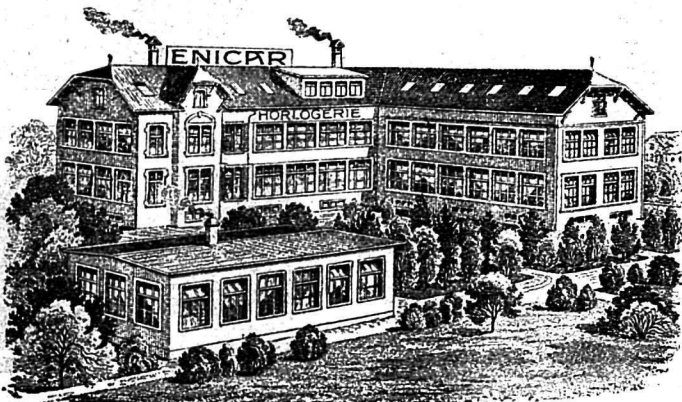
BIENNE, Rue de l'Hôpital 20



Fabrique d'Ebauches ENICAR

Longeau près Bienne

Téléphone N° 12 — Télégrammes : Enicar Longeau



Spécialités :

Ancre, 10 1/2 lig., à vue, lépine et savonnette.
Cylindre, 8 3/4, 9 et 10 1/2 lig., à vue, lépine et savonnette, avec et sans seconde. — Calibre plat.
 — Interchangeabilité absolue. — 2221



Ancre 10 1/2 lig. cal. 4



Cal. 8 3/4 lig., à vue cal. 70



Ancre 10 1/2 lig., à vue, cal. 10



Mécanisme avec Marque déposée A.R.



FABRIQUE DE RESSORTS
PAUL DUBOIS
CORGÉMONT
 FABRICATION RÉGULIÈRE

ÉBAUCHES ET FINISSAGES Fabrique „L'ESSOR“, Court

TÉLÉPHONE N° 12



8 3/4 lig. rond échappement 10 1/2 lig.



9 3/4 lig. rond échappement 10 1/2 lig.



7 3/4 lig. rond échappement 8 3/4 lig.



5 1/2 lig. ovale échappement 9 3/4 lig.



3 3/4 lig. rectangle le plus petit mouvement avec échappement 8 lig.



975

Sur demande, nos calibres ronds sont préparés, pour bouchons sertis interchangeables.

UNION DE BANQUES SUISSES

Paiement du dividende

L'Assemblée générale des actionnaires, tenue ce jour, a fixé à 7% le dividende pour l'exercice 1926.

Ce dividende est payable à partir du 28 février 1927 à raison de

Fr. 35.— par action

contre remise du coupon No. 15 des actions de l'Union de Banques Suisses, sous déduction de 3% (droit de timbre fédéral sur les coupons) 2291

soit **Frs. 33,95 net**

chez tous les Sièges, Succursales et Agences de l'Union de Banques Suisses

Les coupons doivent être accompagnés d'un bordereau numérique.

Winterthour et St-Gall, le 26 février 1927.

La Direction.

On cherche fabrique d'horlogerie ou

industriel ou commerçant

pouvant participer activement et financièrement à fabrication bien lancée d'article nouveau et unique en horlogerie, susceptible de beau développement.

Demandez tous renseignements sous chiffre P 1396 U à Publicitas Bienne. 2294

Atelier de terminages

bien organisé et ayant commandes régulières assurées pour un an est à remettre pour cause de santé.

Offres sous chiffres Q 1399 U à Publicitas Bienne. 2298

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

E. Feldmann-Taubé, Bienne

Petites pièces, cylindre et ancre, 6 1/2 à 13", genre bon courant
 Exportation. 2236 Téléphone 9.02 Prix avantageux.

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
 fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie PORRENTROY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.

Livraison par retour.

2291

Achat et Vente

PIERRES

A vendre quelque cent mille rubis et grenats rebuts de percages et grandissages. 2293

Offres s. chiff. P 21251 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Mouvements 8 3/4

cylindre demie-vue et 3/4 platine sont demandés par Case 1001, à Bienne. 2276

Refrotteuse

On demande à acheter d'occasion une refrotteuse de bords plats, marque Breguet ou syst. Breguet, ainsi qu'un laminoir de précision pour plaqués, le tout en parfait état.

Ecrire sous chiffre P10092 Le à Publicitas Le Locle. 2267

Offres et Demandes d'emplois

On demande un bon

Polisseur-Pierreux

en cadrans, pour Genève. Place stable.

Ecrire avec références sous chiffre A 82449 X à Publicitas, Genève. 2288

DIVERS

Dorages de Mouvements

La maison Th. Messerli, livre avantagement tous genres de dorages, mouvements, roues, cuvettes, à des prix modérés. Fondée en 1902. 424
 Téléphone 20.27 et chèques postaux IV 954.

Th. Messerli, Nord 63, La Chaux-de-Fonds.

Timbres Caoutchouc en tous genres
 C. LUTHY, rue Léopold, Robert 48 1720

DIVERS

Angleterre!

Important London firm desires correspondent with Manufacturer of Cylinder and Lever Wrist & Pocket watches in gold, silver and metal cases. First rate selling organisation and well established connection with the principal dealers throughout Great Britain and Colonies. Agency basis. First class references in Switzerland, Germany and England. — Principal will shortly be visiting Switzerland.

Please address replies to chiffre **P 21252** à **Publicitas Chaux-de-Fonds**. 2290

Fabricant

organisé pour la terminaison de la petite pièce ancre de série en très bonne qualité, réglage aux positions et températures, dans les 20 secondes, cherche encore un ou deux preneurs appréciant la qualité.

Demandez échantillons et prix sous chiffre **S 9338 X** à **Publicitas Genève**. 1858

8888888888888888 8 JOURS 8888888888888888

Avis aux Grossistes et Exportateurs

Pour vos montres 40mm (18/19"), ancres 8 jours, bal. visibles, adressez-vous avec confiance à la

Manufacture de Montres 8 jours

WYSS FRÈRES

à Granges (Soleure).

P.S. Demandez nos nouveaux prix!

8888888888888888 8 JOURS 8888888888888888



HUMMEL FILS & C^o



LA CHAUX-DE-FONDS

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3 GENÈVE

Brillants et Roses

ACHATS TAILLIERIES VENTES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 1387

Pivotages sur jauges

grandes et petites pièces, sont entrepris aux meilleures conditions par atelier bien organisé. Livraison rapide et consciencieuse.

2280 Se recommande, **Constant Sandoz, Villiers (Val-de-Ruz)** Téléphone 74.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

VOYAGEUR connaissant à fond l'horlogerie, la bijouterie et pierres précieuses, ayant expérience des affaires, parlant 4 langues, avec références de 1^{er} ordre, **CERCHE SITUATION.**

Adresser offres sous chiffre **B 43190 X** à **Publicitas Genève**. 2286

Chef boîtier

argent, métal, spécialisé sur chevaux, porte-feuille, ainsi que terminages, cherche place; références de premier ordre.

Offres sous chiffre **P 15087 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds**. 230

DIVERS

Mouvements cylindre 1735

12,4mm (5 1/2"), 11,8mm (5 1/4") 14,6mm (6 1/2"), 15,2mm (6 3/4") 19,7mm (8 3/4"), 20,3mm (9") sont livrés avantageusement en qualité garantie.

G. FROIDEVAUX

Fleurs 34 — Tél. 26.02 **La Chaux-de-Fonds**



Bracelets cuir Rubans et fermoirs

G. Metzger-Perrel, Rue du Puits 1. Tél. 1738 **LA CHAUX-DE-FONDS 2080**

Verres ronds et de formes pour pendulettes montres - auto, etc.

INCA S. A.,

La Chaux-de-Fonds Paix 87 1736 Tél. 11.06

Ed. & Ad. Droz

Parc 91, 486 **La Chaux-de-Fonds** livrent avantageusement mouvements, depuis 4 lig. ovale.



A remettre

dans bon centre industriel du Jura vaudois, beau magasin d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, optique. Très bonne clientèle Reprise de marchandise suivant entente.

S'adresser par écrit sous **G21159 L** à **Publicitas Lausanne**. 2259

Superbes locaux

à l'usage de bureaux et comptoirs (4 ou 5 pièces) sont à louer tout de suite ou pour époque à convenir dans la grande Fabrique des Crétets. — Chauffage central. Concierge. 2284

S'adres. au notaire **René Jacot Guillarmod, Léopold Robert 33, Chaux-de-Fonds**.

ALLEMAGNE

Représentant allemand, ayant 20 ans d'expérience sur les marchés d'Allemagne et d'Autriche, cherche la représentation d'une fabrique de montres suisses, bonne qualité, grandes et petites pièces.

Offres sous chiffre **J 1379 U** à **Publicitas Bienne**. 2274

A VENDRE

23 étampes de roues de finissage sur bloc, à l'état de neuf. Grand diam. de roue 400 à 1500, à prix avantageux.

S'adresser sous chiffre **P 21244 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds**. 2287

DIVERS

Specialité en **Étiquettes pour horlogerie-bijouterie ÉTIQUETTES de luxe** pour emballages et étalages

ROBERT RECORDON LAUSANNE 18, Avenue Ruchonnet

CACHET DE GARANTIE prix sans concurrence

ATTENTION

Ancre 11,2 et 11,8mm (5 et 5 1/4 lig.) seul ment, sont entrepris.

Terminage extra, prix avantageux. 2203 Off. s. chiff. **P 5832 J** à **Publicitas St-Imier**.

Maison suisse en France

met à disposition : Organisation complète av. personnel, employés voyageurs et ouvriers, à maison suisse désireuse de lancer sa marque en France et colonies.

Adresser offres case **Stand 16878, Genève**.

Horlogerie-Bijouterie

Magasin à remettre dans la contrée de Montreux. Capital nécessaire Fr. 8.000 à Fr. 12.000, au comptant. 2296

Ecrire sous **P 785 L** à **Publicitas Lausanne**.

Offres et Demandes d'emplois

Horloger - Visiteur

bien au courant de la fabrication et des expéditions cherche place, références de premier ordre à disposition.

Adresser offres sous chiffre **J 1748 X** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds**. 2275

HORLOGER

expérimenté, pouvant mettre la main à tout, connaissant bien la retouche de réglage, ainsi que l'achèvement des boîtes or, cherche emploi ou à défaut occupation à domicile; peut se charger de réparation de tous genres de montres. 2299

Offres s. chiff. **P 15086 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**.

ACHAT ET VENTE

Dans un village de 1800 habitants du Canton de Soleure,

une fabrique

(la seule de l'endroit) avec outillage moderne, bien installée et bonne clientèle assurée, branche d'horlogerie, polissage de rochets et vis (avec ou sans l'outillage) à vendre très avantageusement pour cause d'âge, de suite ou époque à convenir.

L'Usine, de construction récente, se composant de deux ateliers de 22 et 10 mètres de long, places pour 40 à 50 ouvriers, avec deux bureaux, force et lumière électriques, transmissions, chauffage central et eau installés. Convient aussi pour fabrique d'horlogerie, décolletage, pierriste ou toute autre industrie.

La maison d'habitation, attenante, composée de deux logements et pignon, cave, garage, grand jardin avec arbres fruitiers, est aussi à vendre à un prix très réduit. On traite directement.

Offres écrites sous chiffre **W 1342 U** à **Publicitas, Bienne**. 2261

A vendre

Fabrique de boîtes de montres

en exploitation, située dans grand centre industriel du canton de Soleure. Renseignements sont fournis par: 2260

Bureau fiduciaire et de révision, Bienne S.A.

Rue de Nidau 29. Téléphone 13.42.

Maison d'exportation

demande offres détaillées avec échantillons pour ses représentants de l'Afrique du Sud, Brésil, Chili, Argentine et Mexique.

Faire offres sous chiffre **P 21236 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds**. 2279

Montres galonnées genre Allemand

On cherche montres galonnées 40,6 mm. (18 lig.) cyl., vue et 1/2 vue, qualité bon marché, 6 et 10 rubis, cadrans émail 24 heures, boîtes solides.

Faires offres sous chiffre **P 21235 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds**. 2278

ANGLETERRE

Fabricants ayant disponible montres bon marché en métal, argent, or 9 kt. et or 18 kt., contrôle anglais, sont priés de faire des offres à **W. Tchuy, 23, Ely Place, London E. C. 1.**

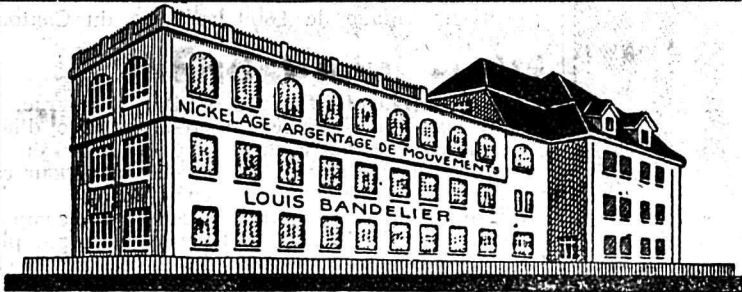
A vendre

3 grs. mouvements ancre 8 3/4 lig. Felsa (ass. 10 1/2 lig.), 15 rubis rouges, cadrans unis et reliefs, sans marque, en qualité garantie.

Echantillons à disposition. Offres sous chiffre **P 21242 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds**. 2283

Un bel atelier

avec transmission et moteur, est encore — à louer — à la fabrique **A. Reymond S.A., Tramelan**. Convient pour monteurs de boîtes métal ou argent, qui seraient avantagés par d'importantes commandes régulières. Pressant.



Assurez-vous une bienfaisance parfaite du
NICKELAGE et de l'
ARGENTAGE

de tous vos genres de mouvements de montres

en vous adressant à

LOUIS BANDELIER, St-Imier

Téléphone
 1.80
 2047

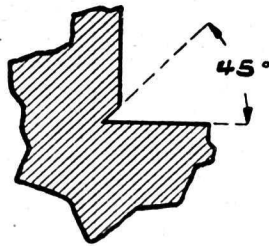
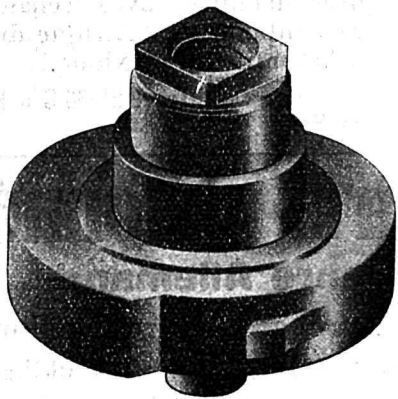
Maison de confiance.

Commissionnaire pour La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Tramelan.

Atelier à grosse production.

Fabrique de Fournitures d'horlogerie
Hermann Konrad S. A.
 MOUTIER (Condemine)

Une de nos spécialités :



Cette pièce sort de la machine pivotée, évitant ainsi toutes les opérations de pivotage (au nombre de 7 parfois) et avec elles tous les défauts résultant de ces multiples reprises.

Il est à remarquer que les 4 portées principales sont « piquées » dans le sens diamétral par un outil qui franchit du même coup les portées.

Maison la mieux outillée pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Plus de 100 machines en usage.

✦ **ACIER** ✦

GRANDS



STOCKS

COURVOISIER & FILS, BIENNE

MAISON FONDÉE EN 1887

A. ROULET-HUGUENIN
 LE LOCLE
 GRAVURE DE LETTRES
 EN TOUS GENRES
 DÉCORATION
 SPÉCIALITÉ DE
 CADRANS GRAVÉS
 TOUS STYLES.
 GRAVURES
 MODERNES
 À LA MACHINE
 PRODUCTION JOURNALIÈRE
 2000 PIÈCES
 Téléphone 2.78

SERTISSAGES

Assortiments ancre. — Pierres fines. — Pivotages.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone : Bureau 14.59, Domicile 20.87. Léopold Robert 109, 2^{me} étage

Travail garanti. 1797

Livraison prompte. — Prix avantageux. — Grosse production.

Pierres fines pour l'Horlogerie

en tous genres
 RUBIS, SAPHIRS, GRENATS
 PIERRES BLEUES

G. SFAELLOS + BIENNE
 Rue Neuve, 9
 Qualité soignée
 et bon courant.
 — Livraison rapide. —
 1062 — Prix les plus avantageux du jour.

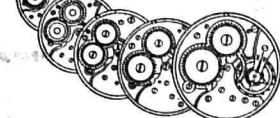
CERCLES AGRANDISSANTS

en tous genres, ainsi que 2263

Cache-poussière. Sertissage de Cadrans
 sont exécutés à prix très avantageux par la Fabrique

HENRI GROSSENBACHER, RENAN
 Maison de confiance. Bienfaisance assurée. (J. B.)

*Dorage de
 mouvements*
 TOUS GENRES



Prix avantageux.
 Travail garanti.
 Livraison rapide.

V^{ve} DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS
 Bienne Wasen 32 • Maison fondée en 1880